

## Avis du supérieur hiérarchique recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le présent document doit être complété et téléversé comme pièce justificative au dossier de candidature dans le cadre du recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (second degré public).

Qui est le supérieur hiérarchique ?

- Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, votre supérieur hiérarchique est l'IEN
- Pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, votre supérieur hiérarchique est votre chef d'établissement
- Pour les faisant fonction de personnels de direction, votre supérieur hiérarchique est votre chef d'établissement

Je soussigné(e) .....

en qualité de .....

ai pris connaissance de la candidature de, NOM Prénom .....

AVIS sur la manière de servir (obligatoire) :

Avis favorable

Avis défavorable

À

, le

Signature et cachet du supérieur hiérarchique